



Extrait du Registre des  
**ARRÊTÉS DU MAIRE**

---

Nous, Maire de la ville de REMIREMONT

**OBJET :**

N° 5110

RÉGLEMENTATION ET  
GESTION DU DOMAINE

Marché -  
Changement de dates 2019

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article 1er de l'Arrêté Municipal 2478 du 19 mai 2017 portant indication des jours de tenue des marchés à REMIREMONT ;

CONSIDERANT que :

- le 01 janvier 2019, jour de l'an, est un mardi, jour de marché en notre Ville,
- le 01 novembre 2019, jour de la Toussaint, est un mardi, jour de marché en notre Ville.

A R R E T O N S

Article 1er. - Le marché :

- du mardi 1<sup>er</sup> janvier 2019 est avancé au lundi 31 décembre 2018.

Le marché du 1<sup>er</sup> novembre 2019 est maintenu le mardi.

Article 2. - Le Commissariat de Police de REMIREMONT, la Police Municipale et Monsieur le Receveur-Placier, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour ampliation :  
Le Maire,  
Pour le Maire,  
L'Adjoint,

Patrice THOUVENOT

A REMIREMONT, le 03 octobre 2018

Le Maire,

./ Jean HINGRAY

Transmis à la Préfecture le 04 octobre 2018  
Acte rendu exécutoire après publication  
le 04 octobre 2018

Le Maire,  
Pour le Maire,  
L'Adjoint,

Patrice THOUVENOT

Diffusion :

- Préfecture ..... 1 ex
- Archives Mairie ..... 1 ex
- Police Nationale (par mail) ..... 1 ex
- Police Municipale (par mail) ..... 1 ex
- Receveur-Placier (par mail) ..... 1 ex
- Affichage Mairie (par mail) ..... 1 ex
- Presse (par mail) ..... 1 ex
- P.T.C.V. (par mail) ..... 1 ex
- Serres Municipales ..... 1 ex
- Centre de Secours ..... 1 ex
- SICOVAD ..... 1 ex
- U.R.C.A. .... 1 ex
- BUS EST ..... 1 ex
- Recueil ..... 1 ex